

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2020/05**
Lundi 2 mars 2020

ÉDITO

8 MARS : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

*Tou.te.s ensemble Femmes et Hommes
pour l'égalité et une société de progrès !*

Chaque année, la CGT organise des initiatives à l'occasion de la **journée internationale de lutte pour les droits des femmes** pour lui donner un caractère revendicatif ancré à partir du travail.

Depuis 3 ans, la CGT a initié le **#8mars15h40**, un appel à cesser le travail à 15h40 pour dénoncer les inégalités de salaire. Ceci a permis de rassembler plus de 50 organisations et de mettre les inégalités salariales sur le devant de la scène tout en faisant mieux prendre en compte le 8 mars par nos organisations, nos syndicats.

Cette année, le 8 mars se déroulera dans un contexte particulier :

- ➔ Il a lieu un dimanche
- ➔ Il arrive au cœur de la mobilisation contre la réforme des retraites et l'impact particulièrement négatif de cette réforme sur les femmes doit contribuer à la dynamique de lutte en cours.

Cette journée du 8 mars s'inscrit **en pleine bataille des retraites** et doit permettre de rendre visible la **double peine** que subiront les femmes à travers cette réforme néfaste pour tou.te.s. Il faut aussi poser sur le devant de la scène **les inégalités salariales, de pensions et de salaires** que subissent encore les femmes à ce jour. Et toujours et encore mettre en lumière les **enjeux d'émancipation des femmes, ainsi que la lutte contre les violences de toutes natures** qu'elles subissent au sein de la société et sur leur lieu de travail.

Le 8 mars, une **« marche féministe contre la réforme des retraites »** aura lieu à Paris. Faisons de cette journée de lutte une journée d'actions et d'initiatives sur tout le territoire !



N°2020/05 - Lundi 2 mars 2020

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins
Périodicité : bimensuelle
N° commission paritaire : 0924 5 06 134



8 MARS :

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Les inégalités entre les femmes et les hommes ne sont plus à prouver. Même dans la Fonction publique, où pourtant l'employeur est l'État, les femmes sont confrontées aux inégalités salariales, au manque d'évolution de carrière, etc... Ces inégalités persistent aussi dans le secteur privé et plus largement dans toute la société. Les femmes ne sont pas traitées de manière égalitaire au travail mais aussi en dehors de celui-ci et notamment quand elles subissent des violences, agressions et discriminations de différentes natures.

La future loi sur la réforme des retraites actuellement débattue à l'Assemblée nationale est une nouvelle attaque faite à tou.te.s les salarié.e.s et particulièrement aux femmes .

Dans le privé comme dans le public, la retraite à points portée par ce gouvernement baissera les pensions et amènera à « travailler plus longtemps ».

Elle pénalisera encore plus les femmes qui représentent, dans la Fonction Publique, 62% des agentes. En dégradant ainsi la retraite, le gouvernement s'attaque frontalement à la vie professionnelle et personnelle des 3,5 millions d'agentes sur l'ensemble du territoire.

En voici quelques illustrations flagrantes :

- ➔ Le calcul sur l'ensemble de la carrière serait dévastateur pour les femmes qui connaissent davantage les temps partiels (82% sont des femmes), la précarité (67% des non titulaires sont des femmes) et les interruptions de carrière (QUID % congés parentaux) ...
- ➔ La majoration de durée d'assurance par enfant (1 an pour les fonctionnaires pour les enfants nés avant 2004 et 2 ans pour les non titulaires) dont bénéficient les mères serait supprimée...
- ➔ La prise en compte des primes pour les

fonctionnaires ne compenserait pas les baisses de pension et serait la double peine pour les femmes qui perçoivent globalement 1/3 de primes en moins que les hommes et qui sont concentrées dans des filières percevant très peu de primes (éducation, enseignement supérieur et recherche, territoriale, santé ...)

- ➔ 400 000 femmes fonctionnaires (aides-soignantes, infirmières, sage-femmes...) perdraient la « catégorie active » qui autorise un départ anticipé à partir de 57 ans.

« L'égalité réelle entre les femmes et les hommes » : on est loin du compte.

Aujourd'hui par exemple, les inégalités de salaires sont de 19% dans la Fonction Publique car les femmes :

- ▶ Sont davantage à temps partiel,
- ▶ Sont plus nombreuses sur des emplois précaires,
- ▶ Subissent le plafond de verre,
- ▶ Perçoivent moins de primes et de parts variables de rémunération,
- ▶ Bénéficient moins des promotions de grade (à voir ailleurs, mais dans l'éducation les promotions par la liste d'aptitude par ex concernent moins les femmes),
- ▶ Sont concentrées dans des professions et filières moins valorisées.

En effet, les métiers à prédominance féminine dans la santé, le social, l'aide à la personne, l'éducation, la petite enfance, les services administratifs, pourtant d'une grande utilité sociale, ne sont toujours pas reconnus comme ils le devraient.

Pour que les femmes soient réellement les « grandes gagnantes » et les hommes aussi, la CGT revendique :

- ➔ Une augmentation générale des salaires
- ➔ Des mesures ambitieuses, urgentes et financées pour mettre fin aux inégalités salariales et aux inégalités concernant les déroulements de carrière des femmes ,
- ➔ L'ouverture de véritables négociations sur la revalorisation des métiers à prédominance féminine : « un salaire égal pour un travail de valeur égale »,
- ➔ Des créations d'emplois et un plan de titularisation,
- ➔ Une protection fonctionnelle renforcée pour toutes les victimes de violences sexuelles, sexistes ou bien conjugales, et la sanction réelle des agresseurs.
- ➔ Des mesures pour une meilleure articulation vie professionnelle / vie privée,
- ➔ Un renforcement du service public de la petite enfance et des créations de places en crèche sur l'ensemble du territoire.

A cela s'ajoutent la non mixité des métiers, les pressions des hiérarchies, les dégradations des conditions de travail et les persistances des violences sexistes et sexuelles.

Les politiques d'austérité (gel du point d'indice, des salaires en général, suppressions d'emplois, restructurations dans les services publics et abandons

- de missions...) et les régressions sociales portées par
- les récentes et différentes lois de ce gouvernement ne
- font qu'aggraver la situation pour les femmes : plans
- de départs volontaires, précarité, individualisation
- des rémunérations, réduction des instances
- représentatives du personnel...

LA CGT FONCTION PUBLIQUE COMPRENANT LES 3 VERSANTS CGT : ETAT, TERRITORIAL ET L'HOSPITALIERE APPELLE LES PERSONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE À ORGANISER DES CONFÉRENCES DE PRESSE ET DES RASSEMBLEMENTS AUTOUR DE LA DATE DU 8 MARS COMME CELLE ORGANISÉE LE MARDI 3 MARS SUR PARIS ET SUR LE TERRITOIRE POUR EXIGER LE RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES ET L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. LA CGT APPELLE ÉGALEMENT À PARTICIPER MASSIVEMENT AUX MARCHES ET MANIFESTIONS LE 8 MARS JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT DES FEMMES ET À TOUTES LES ACTIONS INTERPROFESSIONNELLES QUI SE DÉROULERONT AUTOUR.

Corvéables et serviables à souhait, ça suffit !

Dans le secteur de la santé et de l'action sociale où les femmes sont fortement représentées, mobilisons-nous pour gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travail et dans la société.

La Fédération CGT Santé et Action sociale fait des propositions pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité :

- ➔ La revalorisation des grilles salariales de nos métiers à prédominance féminine avec à la clef de meilleurs salaires.
- ➔ La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers à prédominance féminine et le maintien de la catégorie active pour un départ anticipé à la retraite à 55 ans étendu au secteur privé.
- ➔ Le maintien des RTT durant les congés maternité dans le secteur public et le maintien des primes dans le secteur privé
- ➔ L'arrêt de la précarité de nos emplois : un grand plan de titularisation et le passage en CDI des agent-e-s et des salarié-e-s en emplois précaires, en grande majorité des femmes, des emplois en CDD dans le privé
- ➔ La suppression des ratios promus-promouvables qui impactent le déroulement de carrière des femmes (temps partiels, congés afférents à la grossesse...)
- ➔ Un plan d'action avec des moyens budgétaires pour une réelle prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Qualifications
et travail
à valeur égale

=

Mêmes salaires
que les métiers
à prédominance
masculine !



Evolution
de carrière

=

Pas de
discrimination
à cause de la
maternité
et du temps
partiel !

Tou.te.s ensemble, femmes et hommes pour l'égalité !

Notre collègue infirmière est morte dans l'indifférence du gouvernement et du Président !

Ce douloureux et insupportable épisode démontre qu'une femme dans l'exercice de ses fonctions n'a pas les mêmes droits et considération que dans des métiers essentiellement masculins. En effet, les réactions de soutien sont alors immédiates au plus haut sommet de l'Etat lorsqu'un drame survient ! Un hommage sera rendu pendant la manifestation parisienne du 8 mars à notre collègue décédée au CH de Nord de Sèvres avec une minute de silence pour toutes et tous les salarié.e.s qui ont perdu leur vie au travail ou à cause de leur travail.

Les femmes grandes perdantes dans la future loi des retraites !

La réforme des retraites présage une fragilisation des plus précaires, et en particulier des femmes qui sont déjà 40 % à partir à la retraite avec une carrière incomplète et 30 % à travailler à temps partiel. Elles seront les premières perdantes de cette réforme.

➔ **Aujourd'hui, la pension des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes**, mais cet écart est ramené à 29 % une fois intégrée la pension de réversion et les droits familiaux, deux protections menacées par la réforme.

➔ **Le gouvernement prévoit en effet de supprimer la majoration de durée d'assurance (MDA)** qui permet aux mères de valider deux ans de cotisations par enfant dans le privé et un an dans le public. Elle permet également la majoration de pension de 10 % pour le père et la mère des familles de 3 enfants ou plus. En remplacement, une majoration de 5 % par enfant sera attribuée, mais pour l'un des deux conjoints seulement. **D'après les projections réalisées, la majorité des mères seront pénalisées. Certaines femmes pourront ne plus avoir aucune compensation de leur maternité.**

➔ **Autre coup porté aux femmes, le durcissement de l'accès à la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, qui ne sera plus accessible aux couples divorcés.** Aujourd'hui, la réversion est accessible dès 55 ans dans le privé et sans condition d'âge dans le public. Il faudra désormais être à la retraite pour pouvoir toucher la réversion de son conjoint décédé. Le calcul de la pension sur la carrière complète, et non sur les 25 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public, va être particulièrement délétère pour les femmes qui ont souvent des carrières morcelées (congé maternité, temps partiel, chômage).

Elles sont 30 % à travailler à temps partiel. Les périodes de temps partiel, d'interruption pour charges familiales ou de chômage ne pourront plus être neutralisées et feront baisser le montant des pensions. Certes, le gouvernement affirme qu'il y aura « *un minimum de retraite à 1 000 €* ». Mais pour en bénéficier, il faudra attendre l'âge de 64 ans et avoir une carrière complète, ce qui exclut 40 % des femmes. Aujourd'hui, les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes, une sur 5 attend l'âge de 67 ans, âge d'annulation de la décote (contre un homme sur 12), et 37 % des femmes retraitées touchent moins de 1 000 € de pension brute (909 € nets). Avec cette réforme, les inégalités vont encore se creuser.



Une réforme féministe consisterait à réduire le temps de travail pour toutes et tous. Il faudrait revenir à la prise en compte des meilleures années pour le calcul de la retraite. Il est urgent par ailleurs de lutter contre l'inégalité salariale, le sous-emploi des femmes, les temps partiels et la précarité, et mettre en place un service public de la petite enfance pour permettre aux femmes de continuer à travailler.